



## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 NOVEMBRE 2021

Le lundi 22 novembre 2021 à 20H30, le Conseil Municipal de Le Rheu, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de l'Orme Robin à Moigné, sous la présidence de M. Mickaël BOULOUX, Maire.

Présents : M. BOULOUX, Mme PÉTARD-VOISIN, M. LESNÉ, Mme PITOIS, M. MANGELINCK, Mme YVET, M. BRÉMOND, Mme TEBESSI, M. GILBERT, M. PITON, M. LE GALL, Mme BRETON, M. CHENUT, M. GUIHEU, Mme LE VIGOUROUX-LECOMTE, M. LAIZÉ, Mme MELOU, Mme LE FORT-PILLARD, Mme MACIÉ, Mme TEYSSIER, M. DENIS, M. L'HOSTIS, Mme GUILLANTON-CUJARD, Mme LIVIER-MABILLE, M. GÉRARD, Mme DEPRÉAUX et M. ARS.

Excusés : Mme LE ROUX (pouvoir à Mme MELOU) et M. BERTHO (pouvoir à M. L'HOSTIS).

Madame Mélanie MACIÉ a été nommée, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, comme Secrétaire de séance.

-----  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :


- |                 |                   |   |
|-----------------|-------------------|---|
| <b>2021-099</b> | <b>APPROUVE</b>   | A l'unanimité les modifications apportées au règlement intérieur du Conseil Municipal, <b>adopte</b> le nouveau règlement intérieur, <b>indique</b> qu'un exemplaire sera transmis à chaque groupe présent en son sein.   |
| <b>2021-100</b> | <b>ÉMET</b>       | A l'unanimité des suffrages exprimés (22 voix Pour et 7 Abstentions [le groupe « Le Rheu nouveau citoyen »]) un avis favorable au principe de signature d'une Convention Territoriale Globale avec la C.A.F d'Ille-et-Vilaine pour une durée de 5 ans, <b>autorise</b> le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.   |
| <b>2021-101</b> | <b>PREND ACTE</b> | Des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées en matière de Gestion des Ressources Humaines  |
| <b>2021-102</b> | <b>DÉCIDE</b>     | A l'unanimité d'adopter les modalités de mise en œuvre de la durée et de l'organisation du temps de travail telles que proposées, à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2022, <b>autorise</b> le Maire à signer le nouveau règlement du temps de travail ainsi que tous les documents y afférents.   |
| <b>2021-103</b> | <b>DÉCIDE</b>     | A l'unanimité d'approuver le versement d'une indemnité exceptionnelle, au titre de la théorie de l'imprévision d'un montant maximum de 105 000 € à la société CCL Constructions, <b>d'acter</b> le principe d'une déduction du montant des révisions de prix et des baisses de prix constatées entre la commande et la livraison des matières premières, <b>d'autoriser</b> Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel constatant l'accord des parties sur le montant de l'indemnité d'imprévision, ainsi que l'avenant à venir définissant les modalités de versement de cette indemnité, <b>d'inscrire</b> les dépenses en découlant au budget principal. |

2021-104	APPROUVE	A l'unanimité la décision budgétaire modificative n°1 à hauteur de 251 660,72 € en section de fonctionnement et de 238 873,00 € en section d'investissement. La section de fonctionnement s'équilibrera en dépenses et en recettes à 10 082 847,18 € et la section d'investissement à 7 909 833,04 €.
2021-105	PREND ACTE	De la conclusion d'un emprunt auprès du Crédit Mutuel de Bretagne pour un montant de 1 000 000 Euros.
2021-106	APPROUVE	A l'unanimité l'admission en non-valeur des titres présentés lors de la séance du Conseil Municipal.
2021-107	APPROUVE	A l'unanimité les régularisations comptables suivantes : <i>débit du compte 281578 et un crédit du compte 1068 pour la somme de 6 258,16 €</i> <i>débit du compte 28158 et un crédit du compte 1068 pour la somme de 2 301 €</i> <b>autorise</b> le comptable de la Trésorerie de Chartres de Bretagne à créditer le compte 1068 et à opérer toutes les écritures non budgétaires nécessaires à cette régularisation, <b>autorise</b> le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.
2021-108	DÉCIDE	A l'unanimité d'approuver la rétrocession à titre gratuit des espaces communs du lotissement « Les Vergers d'Apigné », <b>d'autoriser</b> le Maire à signer l'acte correspondant à cette transaction.
2021-109	DÉCIDE	A l'unanimité d'autoriser le versement du fonds de concours à Rennes Métropole pour un montant de 82 950,63 € HT dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue de Rennes, de <b>corriger</b> le montant des crédits inscrits au budget principal, <b>d'autoriser</b> Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents.
2021-110	DÉCIDE	A l'unanimité d'approuver la convention de partenariat avec l'ALEC pour la réalisation de la balade thermique, <b>d'approuver</b> le versement de la subvention d'un montant de 1 210 Euros TTC, <b>d'autoriser</b> le Maire à signer la convention afférente.

-----

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Fait à Le Rheu, le mardi 23 novembre 2021

Le Maire,  
  
 Michaël BOULOUX

*(Handwritten signature in blue ink)*

Le rapport intégral des délibérations peut être consulté à la Direction Générale des Services aux heures ouvrables.

Les délibérations du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de leur publication ou de leur affichage.